



Informations & Programme

Obligations Règlementaires

L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à tous salariés qui utilisent un pont roulant ou portique.

Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance d'une autorisation de conduite soit par le passage d'un test CACES suivant la recommandation R484.

La durée et le contenu de celle-ci doit être adaptée à l'expérience du candidat et la complexité de l'équipement du travail concerné.

Formation et autorisation de conduite :

- Article R4323-55 du code du travail * les modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 02 décembre 1998.
- Article R4323-56 du code du travail * Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999 * Décret n°2015-172 du 13/02/2015.

Vérifications générales périodiques :

- Arrêté du 01 mars 2004.

Objectifs

- Lui apporter les compétences nécessaires à la conduite du pont roulant ou portique en situation de travail.
- Lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du pont roulant ou du portique concerné.
- Lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir les risques.

Conformément à la recommandation CNAM TS R484.



Public

Tous salariés amenés à utiliser un pont roulant ou un portique.

Pré requis

Avoir 18 ans et plus.

Être en possession d'un Certificat d'aptitude au travail délivré par la médecine du travail.

Durée

Formation Initiale : Variable en fonction du type et groupe concernée et de l'expérience de l'apprenant.

Formation Recyclage : Recommandé et conseillé tous les 5 ans variable en fonction du pont roulant et portique concerné et de l'expérience de l'apprenant.

Evaluation

- Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et pratique (CACES) conformément à la recommandation R484 CNAM.
- Le CACES ne pourra être délivré que pour le pont roulant ou le portique concerné pour lequel le candidat a été évalué.
- Le CACES ne pourra ne peut être délivré que si toutes les épreuves décrites dans la grille d'évaluation pratique correspondante ont été effectuées, en situation de travail. Tous les moyens requis doivent donc être mis en œuvre pour le passage des épreuves pratiques (aucune simulation n'est admise).
- Une attestation de formation remise aux participants en fin de formation mentionnera la réussite ou l'échec aux évaluations théoriques et pratiques.
- L'employeur pourra en conséquence prendre la décision de délivrer ou non l'autorisation de conduite.
- Les CACES seront réalisés par nos partenaires organismes testeurs certifiés par un organisme de contrôle.

Validation

- Attestation de formation.
- Préparation du titre d'autorisation de conduite rempli ou non suivant la demande du client.
- Si réussite aux épreuves théoriques et pratiques demandés par le référentiel R484, délivrance d'une carte CACES.

Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.



Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Intervention sur le terrain.
- Présentation du matériel et EPI.
- Exercices sur application des thèmes abordés.

Programme

Connaissances Théorique :

Connaissance générale :

- Généralités, réglementation, les responsabilités.
- Rôle et responsabilité du conducteur, du chef de manœuvre, l'élingueur, de l'employeur.
- Acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels.

Technologie du pont roulant et portique :

- Terminologie et caractéristiques générales (hauteur, portée, capacités).
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes.
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité.
- Technologie de freinage.
- Incidence sur la conduite de la présence ou non de variations de vitesse de mouvements.

Stabilité et notions élémentaires du pont roulant ou du portique :

- Conditions d'équilibre, facteurs qui influent sur la stabilité, règles de stabilisation.
- Evaluation de la masse et du centre de gravité des charges manutentionnées.
- Interprétation de la plaque de charge et connaissance des unités courantes.

Risques liés à l'utilisation du pont roulant ou du portique :

Principaux risques origines et moyens de prévention associés :

- Risques liés à l'utilisation des commandes au sol, avec ou sans fil.
- Heurt, écrasement de personnes, dont l'opérateur, avec ou par la charge, avec ou par les parties du pont roulant.
- Retombée du renversement de la charge.



- Interférence avec d'autres appareils de levage.
- Risques liés à l'environnement et aux conditions climatiques, manque de visibilité.
- Risques de chutes de hauteur du pontier, risques liés à la commande en cabine.
- Chute, renversement ou ruine du pont roulant ou du portique.

Accessoires de levage et règles d'élingage :

- Choix et utilisation des accessoires de levage (élingues, palonniers, pinces, aimant...).
- Respect des règles d'élingage.
- Principales détériorations des accessoires de levage.

Exploitation et vérifications de la grue de chargement :

- Opérations interdites (laisser une charge suspendue en fin de poste, levage de personnel, etc...).
- Opérations délicates (levage au moyen de deux ponts ou portiques, retournement de pièces...).
- Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences et de zones interdites.
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives, téléphone mobile, musique.
- Vérifications d'usage et opérations de maintenance de 1er niveau.
- Les dangers et conduite à tenir en cas d'incendie ou de défaillance du pont roulant ou du portique.
- Port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.
- Les manœuvres de secours.
- Principales anomalies.

Vérifications d'usage des ponts roulants et portiques :

- Principales anomalies concernant : les câbles de levage, le crochet et son linguet de sécurité, le boîtier, le pupitre de commande, la voie de déroulement des portiques et son encombrement.

Savoir Faire Pratiques :

Exercices adaptés au poste de travail de l'apprenant :

Vérifications visuelles et prise de poste avec utilisation des documents.

Mise en configuration d'exploitation (positionnement du porteur, déploiement et mise en appui des stabilisateurs).

Utilisation et conduite de la grue de chargement, exercices pratiques de positionnement et manœuvres :

- Réaliser l'élingage d'une charge
- Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés.
- Préparer la zone de dépose une charge, prendre et déposer une charge dans un endroit précis.
- Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur au moyen des gestes et signaux conventionnels.
- Maitriser et rattraper le ballant d'une charge, utiliser correctement les aides à la conduite.
- Mettre le pont roulant ou le portique hors service.

Fin de poste et opérations d'entretien quotidien, maintenance de 1er niveau.